



Conseil d'administration

328^e session, Genève, 27 octobre-10 novembre 2016

GB.328/POL/5

Section de l'élaboration des politiques
Segment du dialogue social

POL

Date: 20 septembre 2016

Original: anglais

CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Réunions sectorielles tenues en 2016

Objet du document

Dans la partie I figurent les résultats des réunions ci-après qui se sont tenues au premier semestre de 2016: la Réunion sectorielle tripartite sur la sécurité et la santé au travail et les compétences dans l'industrie du pétrole et du gaz opérant dans les zones climatiques polaires et subarctiques de l'hémisphère Nord (26-29 janvier) et la réunion de la Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime (6-7 avril). Dans la partie II est présenté un rapport intérimaire du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART). Le Conseil d'administration est invité à prendre note des résultats des deux réunions ainsi que du rapport intérimaire du CEART et à adopter les propositions formulées à cet égard (voir le projet de décision au paragraphe 11).

Objectif stratégique pertinent: Tous les objectifs stratégiques.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Le Bureau sera invité à prendre les mesures demandées dans le projet de décision.

Unité auteur: Département des activités sectorielles (SECTOR).

Documents connexes: GB.317/PV; GB.319/PV; GB.320/PV; GB.323/PV; TSMOGI/2016/11; SWJMC/2016/6; CEART/INT/2016/2.

I. Réunions tenues au premier semestre de 2016

A. Réunion sectorielle tripartite sur la sécurité et la santé au travail et les compétences dans l'industrie du pétrole et du gaz opérant dans les zones climatiques polaires et subarctiques de l'hémisphère Nord (26-29 janvier)

1. Conformément aux décisions précédentes du Conseil d'administration ¹, la réunion s'est tenue à Genève du 26 au 29 janvier 2016.
2. Le Conseil d'administration a désigné M. Peter Woolford, membre employeur du Conseil d'administration, comme président de la réunion. Les trois vice-présidents étaient: M^{me} Jorunn Elise Tharaldsen (Norvège) du groupe gouvernemental; M. Jonathan O'Keeffe du groupe des employeurs; et M. Leif Sande du groupe des travailleurs.
3. Au total, 49 participants tripartites ont participé à la réunion: 24 représentants gouvernementaux de 14 pays, sept membres du groupe des employeurs et dix membres du groupe des travailleurs, ainsi que huit observateurs d'organisations intergouvernementales (OIG) et d'organisations internationales non gouvernementales (OING).
4. Le BIT a élaboré un rapport pour discussion devant servir de base aux délibérations de la réunion ². Les participants ont abordé les questions suivantes: problèmes de sécurité et de santé au travail (SST) particuliers à ce milieu de travail et solutions possibles; problèmes liés à la protection de la santé et à l'accès aux soins médicaux dans les zones éloignées et isolées; organisation du temps de travail; et formation en matière de sécurité et de santé au travail pour promouvoir une culture de la prévention dans le cadre de l'exploitation du pétrole et du gaz dans l'Arctique.
5. Les participants ont adopté une série de conclusions, dont des recommandations formulées en vue de guider l'action future de l'OIT et de ses Membres pour ce qui concerne les questions de SST et de compétences dans l'industrie du pétrole et du gaz opérant dans l'Arctique ³.

B. Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime (6-7 avril)

6. Cette sous-commission s'est réunie à Genève les 6 et 7 avril 2016 en application d'une décision prise par le Conseil d'administration à sa 323^e session (mars 2015) ⁴.

¹ Documents GB.317/PV, paragr. 399; GB.319/PV, paragr. 425; GB.320/PV, paragr. 465.

² BIT: *La sécurité et la santé au travail et les compétences dans l'industrie du pétrole et du gaz opérant dans les zones climatiques polaires et subarctiques de l'hémisphère Nord*. Rapport pour discussion (TSMOGI/2016), Genève, 2015.

³ Note sur les travaux (TSMOGI/2016/11), pp. 23-25.

⁴ Document GB.323/PV, paragr. 294.

7. Six représentants des armateurs et leurs neuf conseillers ont assisté à la réunion, ainsi que six représentants des gens de mer et leurs 15 conseillers. Comme il est d'usage depuis 2003, aucun président de séance n'a été désigné. Les vice-présidents et porte-parole élus étaient M. Dirk Max Johns (membre du groupe des armateurs, Allemagne) et M. Henrik Berlau (membre du groupe des gens de mer, Danemark).
8. La sous-commission a adopté une résolution qui, notamment, «invite le Conseil d'administration à convoquer une réunion de la sous-commission au cours du premier semestre de 2018 aux fins de mise à jour du montant mensuel minimum du salaire avec effet au 1^{er} janvier 2019, et par la suite tous les deux ans, et, le cas échéant, la sous-commission à faire rapport directement au Conseil d'administration ⁵.»

II. Rapport intérimaire du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART)

9. Conformément à ses procédures, le CEART ⁶ est habilité à établir, entre ses réunions ordinaires – qui se tiennent tous les trois ans –, des rapports intérimaires sur des cas qui lui sont présentés par des organisations d'enseignants afin que les allégations formulées puissent être traitées plus rapidement et qu'il soit possible, en respectant les principes du dialogue social, de trouver une solution susceptible d'aider les mandants des Etats Membres.
10. Le rapport intérimaire dont est saisi le Conseil d'administration ⁷ porte sur l'examen par le CEART d'une allégation reçue de l'Association indépendante des enseignants cambodgiens (CITA), selon laquelle le gouvernement du Cambodge ne respecterait pas certaines dispositions de la Recommandation OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant, 1966, en particulier pour ce qui concerne les salaires des enseignants, la durée du travail et les consultations sur les grandes orientations en matière de travail et d'éducation. Il contient en outre des recommandations à ce propos.

Projet de décision

11. Le Conseil d'administration:

- a) *prend note des rapports des deux réunions visées dans la partie I du document et du rapport intérimaire du CEART;*
- b) *autorise le Directeur général à communiquer les rapports des deux réunions visées dans la partie I du document aux gouvernements, en leur demandant de transmettre ces rapports aux organisations d'employeurs et de travailleurs*

⁵ La résolution figure dans l'annexe III du rapport de la sous-commission (document SWJMC/2016/6).

⁶ Le CEART a été créé en 1967 en application de décisions concomitantes du Conseil d'administration du BIT et du Conseil exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Il a pour mandat de surveiller et de promouvoir l'application des recommandations internationales de 1966 et 1997 concernant le personnel enseignant, ainsi que de faire rapport à ce sujet au Conseil d'administration et au Conseil exécutif.

⁷ Document CEART/INT/2016/2.

concernées, ainsi qu'aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs et autres organisations internationales concernées;

- c) prie le Directeur général de garder présentes à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives aux activités futures, les recommandations formulées par les réunions visées dans la partie I concernant l'action à venir de l'OIT;*
- d) approuve la convocation, vers le milieu de l'année 2018, d'une réunion de la Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime;*
- e) autorise le Directeur général à communiquer le rapport intérimaire du CEART, ainsi que toute observation formulée par le Conseil d'administration, aux gouvernements et organisations concernés, en les invitant à prendre les mesures de suivi nécessaires conformément aux recommandations contenues dans ce rapport.*